

HONORAIRES DE TRANSACTION

Biens à usage d'habitation, granges, terrains, garages, parkings

Barème des honoraires : Les Agents de l'Immobilier - Au 01 Janvier 2022

Prix de vente :	Honoraires :	Prix de vente :	Honoraires :
Jusqu'à 19 999 €	2 000 € TTC	De 230 000 € à 259 999 €	12 000 € TTC
De 20 000 € à 39 999 €	3 000 € TTC	De 260 000 € à 289 999 €	13 000 € TTC
De 40 000 € à 59 999 €	4 000 € TTC	De 290 000 € à 319 999 €	14 000 € TTC
De 60 000 € à 79 999 €	5 000 € TTC	De 320 000 € à 349 999 €	14 500 € TTC
De 80 000 € à 99 999 €	5 500 € TTC	De 350 000 € à 379 999 €	15 000 € TTC
De 100 000 € à 119 999 €	6 000 € TTC	De 380 000 € à 409 999 €	15 500 € TTC
De 120 000 € à 139 999 €	7 000 € TTC	De 410 000 € à 439 999 €	16 000 € TTC
De 140 000 € à 159 999 €	8 000 € TTC	De 440 000 € à 469 999 €	17 000 € TTC
De 160 000 € à 179 999 €	9 000 € TTC	De 470 000 € à 499 999 €	18 000 € TTC
De 180 000 € à 199 999 €	10 000 € TTC	De 500 000 € et au-delà	4 %
De 200 000 € à 229 999 €	11 000 € TTC		

Les honoraires sont à la charge de la partie prévue au mandat

HONORAIRES DE LOCATION (conforme à la loi ALUR)

Baux d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 06 Juillet 1989), locaux meublés et de droit commun, location saisonnière, terrains, autres locations (résidences secondaires, garage, parking, etc.)

- Les honoraires pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail sont de 12 € TTC/m² (Zones très tendues), 10 € TTC/m² (Zones tendues) et 8 € TTC/m² (hors zones) pour chacune des parties (bailleurs et locataires).
- Les honoraires liés à l'établissement de l'état des lieux sont de 3 € TTC/m² pour chacune des parties (bailleurs et locataires)
- Les honoraires sont à la charge du bailleur et du locataire pour un montant identique.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Type de logement	T1	T2	T3
Forfait mensuel TTC	29.90 €	39.90 €	49.90 €
Type de logement	T4	T5	T6
Forfait mensuel TTC	59.90 €	69.90 €	79.90 €

- Les honoraires sont à la charge du bailleur.
- Garantie de Loyers Impayés : 2.7 % TTC du montant du loyer provision de charges inclus
- Loyers et charges impayés couverts jusqu'à 90 000 € par sinistre et par lot
- Dégradations immobilières : 10 000 €

Barème applicable à compter du 01 Janvier 2022.

Les prix affichés sont nets, hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

TVA au taux en vigueur de 20 %. Inclusive.

DMT Immobilier, SARL au capital de 4 500€, RCS Orléans 884 422 403, code NAF 6831Z,

Siège social 13, Rue Sainte Catherine 45000 Orléans,

Titulaire de la carte « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 4501 2020 000 044 406 Caisse de Garantie : QBE EUROPE SA/NV – G :110 000€